



Novembre 2015

## LA PAGE HIVERNALE

### DENEIGEMENT

Il sera assuré suivant les itinéraires habituels par Mrs. Flavien MORETTI ; Kévin LE BOUEDEC ; Bernard GAL et Didier DESBIOLLES. Nous vous rappelons qu'il est inutile de déranger ces spécialistes à chaque chute de neige... Ils connaissent leur secteur et leur travail. Ayez un peu de patience, ils ne peuvent se trouver partout au même instant !

### BON A SAVOIR

Lorsque le chasse-neige dégage une voie communale, immanquablement il obstrue plus ou moins le passage des entrées, maisons, cours etc... Ces bourrelets de neige sont inévitables et les déneigeurs n'y sont pour rien ! Alors s'il vous plaît, Restons courtois ! D'autant que la loi précise qu'il appartient à chaque occupant de faire .....le ménage devant sa porte !

### AVIS

**Pour faciliter les travaux de déneigement, la population est invitée à garer les véhicules en prenant bien soin de laisser les voies libres aux engins. Les entreprises ne seront pas responsables des dégâts causés aux véhicules mal stationnés.**

### EQUIPEZ-VOUS !

Pensez à équiper vos véhicules de pneumatiques adéquats. Trop d'automobilistes fréquentent nos routes avec des pneus ordinaires. Pourtant, la sagesse évidente impose aux véhicules des pneus neige. Sécurité pour soi mais aussi sécurité pour les autres ! Avec le plaisir de ne pas être bloqué par quelques mauvais passages neigeux ou verglacés.

### LA NEIGE SUR LES TOITS

La chute sur la voie publique de la neige tombée des toits des immeubles des particuliers engage la responsabilité des propriétaires. Il est donc recommandé de faire poser des arrêts de neige pour éviter ces chutes qui entravent les voies publiques. Plusieurs fois, ces faits sont signalés en mairie avec demande de faire le nécessaire pour dégager la ou les voies encombrées. Désormais, ces interventions seront facturées aux propriétaires.

*« Bonne saison hivernale, bon ski, bonne rando. et profitez bien de notre belle région enneigée..... »  
Cordialement.*

Régine REMILLON, Maire

